

Procès-verbal de la 4^e séance ordinaire du **comité exécutif** de la Commission scolaire des Draveurs, tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau, le **lundi 13 avril 2015** à compter de **18 h**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

PRÉSENCES:

Monsieur Claude Beaulieu, président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Marie-France Gagnon et Micheline Marcotte Boucher et messieurs Pierre Boucher, Steve Kirk, commissaires.

Monsieur Bernard Dufourd, directeur général, madame Julie Laberge, directrice générale adjointe et monsieur Charles Dufour, secrétaire général.

ABSENCE:

Monsieur René-Guy Cantin

CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION

Monsieur Claude Beaulieu constate qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte.

E043-1504 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à unanimité

E044-1504 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher que le procès-verbal de la séance tenue le 2 février 2015 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE SUIVI DU 2 FÉVRIER 2015

La Direction générale fait part de 8 avis de suivi de cette séance.

Adoptée à l'unanimité

**E045-1504 ADJUDICATION DU CONTRAT – LOCATION DE BENNES À
ORDURES, COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES – POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS SUR
LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU ET DE LA
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 31 janvier 2015 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 23 février 2015 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter la soumission de **Les Entreprises Myral enr.**, ayant sa place d'affaires au 815, rue Vernon, Gatineau (Québec) J9J 3K4, pour la location de bennes à ordures, collecte et transport des matières résiduelles pour tous les établissements sur le territoire de la Ville de Gatineau et de la Municipalité de Cantley, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 avec la possibilité de reconduction annuelle de gré à gré pour deux années supplémentaires aux mêmes termes et conditions, soit :

Établissements d'enseignement primaire, centres de formation générale des adultes, centres de formation professionnelle, centre administratif, édifices Saint-Coeur-de-Marie et Sainte-Bernadette

Location de bennes, collecte et transport des matières résiduelles pour un montant de 196 762 \$ excluant les taxes.

Établissements d'enseignement secondaire

Levée des compacteurs

Coût par levée pour la 1^{re} année : 127 \$ excluant les taxes

Coût par levée pour la 2^e année : 129 \$ excluant les taxes

Coût par levée pour la 3^e année : 137 \$ excluant les taxes

Disposition des ordures conformément au règlement municipal

Coût à la tonne métrique pour l'année 2015 : 125 \$ excluant les taxes.

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

AUTRES SOUMISSIONNAIRES	Location de bennes, collecte et transport des matières résiduelles	Coût par levée des compacteurs		
		1^{re} année	2^e année	3^e année
BFI Canada inc. 1152, rue Kenaston Ottawa (Ontario) K1G 3H6	218 524,80 \$	165 \$	165 \$	165 \$
Transport TFI 18 s.e.c., Division MALEX	210 294,87 \$	141 \$	144 \$	147 \$

500, rue de Vernon
Gatineau (Québec) J9J 3K5

LGL Globe inc.
27, rue de Granby
Gatineau (Québec) J8R 3X5

Non conforme

Adoptée à l'unanimité

**E046-1504 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES
BÂTIMENTS – RÉFECTION DES TROTTOIRS – ÉCOLE DE
L'ODYSSÉE (ÉDIFICE SAINT-RENÉ-GOUPIL)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 120 000 \$ du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 4 février 2015 conformément à *la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements*;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions le 26 février 2015 et analyse de conformité;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 25 juin et devront être complétés au plus tard le 21 août 2015;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'accepter la soumission de la firme **Construction DJL Inc.**, située au **20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7** au montant de **61 852,20 \$**, excluant les taxes pour la réfection de trottoirs à l'école de l'Odyssée (édifice Saint-René-Goupil).

AUTRES SOUMISSIONNAIRES

MONTANT EXCLUANT LES TAXES

LCC & Associés Canada Inc. 41, rue de Valcourt, porte 7 Gatineau (Québec) J8T 8G9	82 000,00 \$
---	--------------

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181, rue Amiens, suite 202 Montréal (Québec) H1G 6N9	82 023,00 \$
---	--------------

Marc Cléroux Construction Inc. 183, chemin Freeman Gatineau (Québec) J8Z 2A7	82 200,00 \$
Pavage Gadbois 1679, rue Jean-Louis Malette Gatineau (Québec) J8R 0C1	87 800,00 \$
Gestion DMJ Entrepreneur Général 183, chemin Freeman, unité 7 Gatineau (Québec) J8Z 2A7	96 600,00 \$

Adoptée à l'unanimité

**E047-1504 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES
SPÉCIALISÉS POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE – LES
SERVICES MÉNAGERS ROY LTÉE – ÉCOLE DE L'OISEAU
BLEU**

CONSIDÉRANT que le contrat de services d'entretien sanitaire avec le prestataire de services *Les Services ménagers Roy ltée* vient à échéance le 30 juin 2015 à l'école L'Oiseau Bleu;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de reconduire le contrat de services spécialisés en entretien sanitaire avec **Les Services ménagers Roy ltée** pour une première année soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, à l'école L'Oiseau Bleu pour un montant de 43 165,87 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**E048-1504 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES
SPÉCIALISÉS POUR L'ENTRETIEN SANITAIRE – NASCO
ENTRETIEN MÉNAGER D'IMMEUBLES INC. – ÉCOLES
SECONDAIRES**

CONSIDÉRANT que les contrats de services d'entretien sanitaire avec le prestataire de services *Nasco Entretien ménager d'immeubles inc.* viennent à échéance le 30 juin 2015 dans tous les établissements d'enseignement secondaire;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que les contrats offrent la possibilité d'être reconduits annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a un contrat par établissement qui stipule qu'il est possible de le résilier, et ce, indépendamment des autres contrats avec ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de reconduire les contrats de services spécialisés en entretien sanitaire avec **Nasco Entretien ménager d'immeubles inc.** pour une première année soit du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, aux établissements suivants :

de l'Érablière	pour un montant total de 243 911,02 \$ excluant les taxes
du Versant	pour un montant total de 225 001,86 \$ excluant les taxes
Le Carrefour	pour un montant total de 370 195,22 \$ excluant les taxes
Nicolas-Gatineau	pour un montant total de 545 865,66 \$ excluant les taxes

et QUE les considérants énumérés ci-haut fassent partie intégrante de la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**E049-1504 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES DE
DÉNEIGEMENT – ÎLOT 1 (ÉCOLE DE L'ÉQUIPAGE)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *Entreprises P. Surette* se termine le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat comprenait le déneigement du stationnement et des aires de circulation à l'école l'Équipage;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement des **Entreprises P. Surette** située au 2084, montée Paiement, Val-des-Monts (Québec) J8N 7C1, pour une deuxième et dernière année soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 au même montant, soit 5 450 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**E050-1504 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES DE
DÉNEIGEMENT – ÎLOT 2 (ÉCOLE DE LA COLLINE)**

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *Transport et déneigement Gauvreau* se termine le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat comprenait le déneigement du stationnement et des aires de circulation à l'école de la Colline;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de **Transport et déneigement Gauvreau** situé au 722, route Principale, Val-des-Monts (Québec) J8N 4E7, pour une deuxième et dernière année soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 au même montant, soit 9 000 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

E051-1504 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT – ÎLOT 5 (ÉCOLE DE TOURAINE ET ÉDIFICE SAINT-CŒUR-DE-MARIE)

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *Déneigement Techni-Snow* se termine le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat comprenait le déneigement du stationnement et des aires de circulation aux deux édifices de l'école de Touraine, soit George-Étienne-Cartier et Riviera ainsi qu'à l'édifice Saint-Cœur-de-Marie;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de reconduire le contrat de services de déneigement de **Déneigement Techni-Snow** situé au 780, rue Vernon, suite B, Gatineau (Québec) J9J 3K5, pour une deuxième et dernière année soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 au même montant, soit 10 320 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

E052-1504 RECONDUCTION DU CONTRAT DE SERVICES DE DÉNEIGEMENT – ÎLOT 9 (ÉCOLE LE TREMPLIN, ÉDIFICE BERNADETTE)

CONSIDÉRANT que le contrat de services de déneigement avec le prestataire de services *Déneigement Techni-Snow* se termine le 30 avril 2015;

CONSIDÉRANT que le contrat comprenait le déneigement du stationnement et des aires de circulation à l'école Le Tremplin et à l'édifice Sainte-Bernadette;

CONSIDÉRANT les résultats satisfaisants de l'évaluation des services reçus par ce prestataire de services;

CONSIDÉRANT que le contrat offre la possibilité d'être reconduit annuellement de gré à gré pour deux années supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de reconduire le contrat de services de déneigement de **Déneigement Techni-Snow** situé au 780, rue Vernon, suite B, Gatineau (Québec) J9J 3K5, pour une deuxième et dernière année soit du 1^{er} novembre 2015 au 30 avril 2016 au même montant, soit 5 986 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

**E053-1504 ENTÉRINEMENT DE L'UTILISATION DU
STATIONNEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF –
CENTRE DES AÎNÉS DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT que le Centre des aînés de Gatineau, sis au 196, rue Notre-Dame à Gatineau, désire louer 15 espaces de stationnement au centre administratif dans la section de la rue Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT que les heures d'utilisation seront du dimanche au samedi de 8 h à 23 h;

CONSIDÉRANT que l'entente sera du 24 mars au 14 septembre 2015 et qu'elle peut être reconduite annuellement de gré à gré;

CONSIDÉRANT que le Centre des aînés de Gatineau payera à la Commission scolaire des Draveurs des frais 908,62 \$ (période de 124 jours) avant taxes pour la location de 15 espaces de stationnement situés uniquement sur la rue Jean-René-Monette;

CONSIDÉRANT que le Centre des aînés de Gatineau payera pour l'impression des vignettes personnalisées au montant de 80,50 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'entériner l'utilisation du stationnement du centre administratif pour la location de 15 espaces de stationnement au Centre des aînés de Gatineau, pour un montant de 908,62 \$ avant taxes pour la période du 24 mars au 14 septembre 2015 ainsi que l'impression des vignettes personnalisées au montant de 80,50 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité

**E054-1504 PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU JOUR, HEURE ET
LIEU DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉS EXÉCUTIF
POUR L'ANNÉE 2015-2016**

CONSIDÉRANT les termes des articles 162 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. 1-13.3);

CONSIDÉRANT que l'adoption d'un règlement doit être précédée d'un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté, le tout en conformité avec les termes de l'article 392 de la Loi;

CONSIDÉRANT le projet soumis aux membres du comité exécutif par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que le projet de règlement relatif au jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2015-2016, soit accepté comme ci-après énoncé et fasse l'objet d'un avis public conformément aux termes de l'article 392 de la Loi;

Les séances ordinaires du comité exécutif, pour l'année scolaire 2015-2016, ont lieu **en privé** au centre administratif, salle Rolland-Bérubé, 200, boulevard Maloney Est à Gatineau selon le calendrier suivant :

Lundi 24 août 2015	18 h
Lundi 26 octobre 2015	18 h
Lundi 14 décembre 2015	18 h
Lundi 1 ^{er} février 2016	18 h
Lundi 4 avril 2016	18 h
Lundi 9 mai 2016	18 h
Mercredi 29 juin 2016	18 h

Adoptée à l'unanimité

**E055-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE LA POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par madame Micheline Marcotte Boucher (circonscription 8);

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher de verser une somme de 1 295 \$ au budget de l'école Polyvalente Nicolas-Gatineau en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E056-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DE L'ÉCOLE DU VALLON**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Loyer (circonscription 3);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de verser une somme de 247\$ au budget de l'école du Vallon en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E057-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DU CENTRE NOUVEL-HORIZON**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 250\$ au budget du Centre Nouvel-Horizon en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E058-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DE L'ÉCOLE LE TREMPLIN**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 200 \$ au budget de l'école Le Tremplin en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E059-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DE L'ÉCOLE LE PETIT PRINCE**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Loyer (circonscription 3);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de verser une somme de 255 \$ au budget de l'école Le Petit Prince en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E060-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DE L'ÉCOLE DES TROIS-SAISONS**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur David Pigeon (circonscription 9);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 200 \$ au budget de l'école des Trois-Saisons en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E061-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DE LA POLYVALENTE LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur Paul Morin (circonscription 5);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Steve Kirk de verser une somme de 1 000 \$ au budget de la polyvalente Le Carrefour en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E062-1504 PROJETS SPÉCIAUX GÉRÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF-
DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINTE-ÉLISABETH**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-21-02 « Projets spéciaux gérés par le comité exécutif » délègue au comité exécutif l'approbation des demandes présentées par les membres du conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT la demande présentée par monsieur René-Guy Cantin (circonscription 2);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher de verser une somme de 320 \$ au budget de l'école Sainte-Élisabeth en conformité avec la structure de partage établie dans la résolution n° C060-0012.

Adoptée à l'unanimité

**E063-1504 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET DE
LA LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DURANT LA
PÉRIODE DU 7 AU 16 JUILLET 2014 ET DU 5 JANVIER AU
15 MARS 2015**

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative concernée s'est assurée que les achats de biens et de services pour lesquels des déboursés ont été effectués en conformité avec les pouvoirs qui lui ont été délégués et selon les politiques en vigueur;

CONSIDÉRANT que la livraison des biens ou la prestation des services a eu lieu conformément aux exigences de la direction de l'unité administrative;

CONSIDÉRANT que la direction de l'unité administrative en recommande le paiement;

CONSIDÉRANT le contrôle effectué par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT que Madame Nathalie Dorais-Pagé a procédé par échantillonnage à l'examen des pièces justificatives à l'appui des chèques ou paiements directs suivants : 191885, 191973, 192061, 192154, 192242, 192330, 192418, 192515, 192591, 200876, 200941, 201029, 201130, 201172, 201260, 201367, 201455, 201543, 201692, 201780, 201789, 201877, 201965, 202093, 202177, 202265, 202353, 202456, 202564, 202652, 202745, 202833, 202862, 202950, 203038, 203126, 203228, 203340, 203428, 203525, 203557, 203645, 203744, 203832, 203920, 204015, 204143, 204231, 204319, 204377, 204457, 204546, 204629 durant les périodes du 7 au 16 juillet 2014 et du 5 janvier au 15 mars 2015 inclusivement.

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'approuver la liste des chèques émis et la liste des paiements directs pour les périodes du 7 au 16 juillet 2014 et du 5 janvier au 15 mars 2015 inclusivement, pour un montant total de 27 610 790,07 \$.

Adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les frais de garde devaient être approuvés au 1^{er} avril. L'information reçue était à l'effet que les commissions scolaires qui ne procédaient pas au changement perdraient l'augmentation. Comme le projet de loi n'a pas encore été adopté, nous reviendront à la facturation de 7,30\$.

DIRECTION GÉNÉRALE

Un communiqué concernant les frais de garde sera envoyé cette semaine.

DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du comité exécutif aura lieu le lundi 11 mai 2015 à 18 h dans la salle Rolland-Bérubé.

E064-1504 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que la séance soit levée. Il est 18 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Charles Dufour
Secrétaire général

Claude Beaulieu
Président